

L'arme des désarmés

par David Dufresne

L'homme est à terre, *I can't breathe*, il pisse de peur, une flaque s'étend, *I can't breathe* encore, un policier le maintient au sol, face contre terre, genou sur la mort qui vient, l'homme est noir, l'inhumain est blanc, et Darnella Frazier a 17 ans. C'est elle qu'on entend sur la vidéo, avec des passants, pendant que George Floyd agonise à Minneapolis, ce 25 mai 2020 ; c'est elle, Darnella, qui est en train de changer le monde, parce qu'elle a peur, parce qu'elle est en colère, et qu'elle est courageuse, parce qu'elle a fait comme tout le monde, désormais : elle a dégainé l'arme des désarmés, son téléphone portable.

La juvénile Darnella Frazier est comme Juvénal dans ses *Satires* :

Quis custodiet ipsos custodes ?

« Mais qui gardera ces gardiens ? »

Darnella Frazier surveille les surveillants, elle filme durant 8 minutes et 46 secondes, comme George Holliday, plombier de son état, sortit sa

Sony Handycam flambant neuve le 3 mars 1991, à Los Angeles, pendant 9 minutes et 20 secondes. Depuis son balcon, Holliday inventa un genre, ou presque : le *copwatching* (né en réalité un an plus tôt, plus au nord, à Berkeley, sur Telegraph Avenue la bien nommée, mais c'est bien lui, Holliday, et Rodney King, tabassé sous ses yeux par une patrouille du LAPD, qui propulsèrent la tendance à la face du monde¹).

*
* *

Procès-verbal D11

Ministère de l'Intérieur

Inspection générale de la police nationale Paris

L'an deux mille dix-huit

Le Dix décembre à Dix heures

*Objet : Exploitation vidéo mise en ligne par HZ Press
le 1^{er} décembre 2018*

*Nous, Nicolas A.,
Capitaine de police,*

1. En France, sous la pression des syndicats, le ministre de

l'Intérieur fera fermer le premier site du genre, en 2011.

*Étant au service,
Exploitant ladite vidéo,*

– La vidéo est prise dès le début depuis l'angle de la rue de Wagram et de la rue de Tilsit, angle opposé au Burger King

– Constatons que le Burger King est allumé

– Le mobilier présent ne semble pas dégradé [...]

– Remarquons le CRS UN, avec son bouclier dans sa main gauche, donner quatre coups de matraque sur L'INDIVIDU UN qui est dos contre sol, et deux jambes levées contre le CRS UN [...]

– Le CRS UN s'éloigne, constatons que l'INDIVIDU UN est sur le côté, toujours allongé porteur d'un gilet jaune, et les deux mains devant lui, paumes à l'avant

– Le CRS UN s'approche et assène successivement trois nouveaux coups de Matraque sur le haut du corps [...]

– Au temps 00:33 l'objectif pivote et filme l'intérieur du Burger King, constatons la présence au sol de deux individus

– L'INDIVIDU UN allongé sur le dos, jambes pliées

– L'INDIVIDU DEUX allongé en position chien de fusil [...]

– Un nouveau fonctionnaire que nous appellerons CRS 4 sur lequel le sigle 1C est inscrit dans son dos assène un coup de matraque à l'INDIVIDU DEUX pendant qu'un nouveau CRS nommé CRS 5 donne

un coup de pied au niveau du haut du corps de l'INDIVIDU DEUX

– L'INDIVIDU DEUX se relève et alors qu'il est assis au sol reçoit un coup de matraque du CRS 5 au niveau de la tête

– L'INDIVIDU DEUX s'éloigne toujours assis au sol et semble recevoir un nouveau coup de matraque, la zone d'impact ne peut être visualisée, d'autres CRS étant présents devant

– Alors qu'il est au sol, et qu'il semble avoir les mains sur la tête, l'INDIVIDU DEUX reçoit concomitamment deux coups de matraque, un du CRS 5 et d'un CRS nommé 6

– Alors que le CRS 5 s'éloigne, le CRS 6 assène un coup de matraque sur l'INDIVIDU DEUX qui s'est glissé alors qu'il est toujours au sol contre le mur jusqu'au centre de l'établissement

– Le CRS 6 s'éloigne, l'INDIVIDU DEUX se relève, constatons alors qu'il est porteur d'un bonnet noir, il se dirige vers la sortie

– Deux CRS, dont le CRS 6, indiquent avec leur bras droit la direction de la sortie

*

* *

Des deux côtés de l'Atlantique, comme à Hong Kong, et désormais partout, ce sont les mêmes automatismes, un même mouvement de fond : le contrôle de police de... la police. Là-bas, une

logique de « *police accountability* » (qui, de ses coups, doit rendre des comptes); et sur nos rives, un paragraphe au détour de 1789 :

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

« Art. 12. – La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

Tout est écrit là, en huit lettres : *publique*. En dernier ressort, ce qui pourrait distinguer la police d'une milice, c'est bien ce marbre – auquel la République revient sans cesse –, ce sont bien ces huit lettres : son caractère public, *par* et *pour* le peuple, ni *contre* ni *sans* lui.

L'existence de la police, peut-être même ce qui lui reste de légitimité, c'est sa soumission à une exigence de publicité, c'est d'être sous le regard de tous et de chacun, des Darnella Frazier, George Holliday, Nicolas Mercier, vidéaste de l'assaut policier du Burger King, acte III des Gilets jaunes, images brutales d'une brutalité policière totale, et qui feront le tour du monde; ou des Gaspard Glanz, Stéphanie Roy, Taha Bouhafs

— ce dernier, témoin-caméra d'Alexandre Benalla frappant des manifestants, à Paris, place de la Contrescarpe, le 1^{er} mai 2018, images qui feront le tour de la question d'un maintien de l'ordre prétendument *à la française* devenu en roue libre.

Résumons l'« affaire Benalla », tant elle concentre toutes les alertes : un proche du président de la République, chargé de sa sécurité mais sans aucune habilitation, ni expérience, ni formation au contrôle des foules, parade dans les rues de Paris en tenue de faux policier, le brassard en passe-droit, tabasse à qui mieux mieux et jouit, pour l'heure, d'une impunité assurée. En un mot, il incarne une « benallisation » du maintien de l'ordre, tout à la fois pleinement illégitime et pleinement illégal, confirmation de manœuvres féroces en application depuis Sivens, Notre-Dame-des-Landes, Nuit Debout, la loi travail, et annonciateur de ce qui va se durcir salement, six mois plus tard, à une échelle jamais vue sur le sol métropolitain depuis cinquante ans, à Paris, Rennes, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Marseille, Quimper, le Puy-en-Velay, partout, partout, avec les Gilets jaunes.

En un sens, le retour de la sur-brutalisation en manifestations respecte la tradition : dès la création de la police « moderne » sous Louis XIV, avec

la lieutenance de Paris (ancêtre de l'actuelle préfecture de police), sa finalité est de défendre le pouvoir en place. La Monarchie, la République, bientôt l'Empire, le roi de nouveau, la République encore, puis Vichy, puis de nouveau la République. C'est une constance : la police française (qui est nationale, définitivement depuis Pétain, en 1941) défend les intérêts et les institutions du régime en place, quels que soient ses atours. Il ne faut pas s'y tromper : quand la police s'affiche *police républicaine*, elle dit avant tout qu'elle est *police*. Quant à la République, si elle veut être perçue comme *chose publique*, elle se doit impérativement d'être exemplaire — donc : de se plier au contrôle.

Jusqu'ici tout allait bien, comme dans un film fameux. L'inspection générale de la police nationale ou l'inspection générale de la gendarmerie nationale amusaient galerie et journalistes, et l'impunité s'organisait cahin-caha à l'abri des regards – et des mémoires. On exhibait quelques (rares) condamnations, pour lâcher la pression de la cocotte-minute, en s'assurant que le bouclier tenait toujours. Pendant longtemps, ce fut parole contre parole ; l'une policière et officielle, d'autorité ; l'autre, citoyenne, officieuse – et suspecte. La première gagnait, la seconde s'essouffait, et les experts judiciaires finissaient toujours par applaudir les premiers.

Sauf que.

Soudain, tout bascule. La technologie triomphe là où le droit avait échoué (jusqu'ici) à servir la recherche de la transparence et l'assurance de l'égalité des armes devant les cours de justice. Subitement, l'iPhone débarque, et son œil électronique élargit les contours du champ de bataille (pour la vérité).

*
* *

Dans les années 2000, un professeur canadien avait proposé le terme *sousveillance*. Steve Mann jetai dans ce concept les bases de ce qui se joue dans la Go-Proïsation du monde aujourd'hui : l'enregistrement d'une activité du point de vue d'une personne qui y est impliquée – sur une barricade, le geste est idem, c'est la finalité du filmage qui change la vague. Dans le cas de la *sousveillance* policière, on peut désigner le geste comme une forme de *surveillance inverse*, de *panoptique inversé* – certains parlent de *veille distribuée*¹.

1. « La sousveillance est un dépassement de la surveillance en ce qu'elle est légère, discrète, immatérielle et omniprésente. Le "sous" de sousveillance en désigne le côté plus insidieux,

l'action de quelque chose qui travaille "par en dessous" », Dominique Quessada, « De la sousveillance », *Multitudes*, mars 2010.

Avec la généralisation des portables, on dira : vidéos verticales contre verticalité du pouvoir ; pixels contre policiers ; YouTube *versus* matraques, RT contre JT. Non seulement le quidam filme, mais il diffuse, sans jamais demander l'autorisation à quiconque. Toutes ces captations exportent hors de la rue les « certaines manières de police » (Maurice Grimaud, préfet de police de Paris, onze jours avant sa fameuse lettre de mai 1968). La caméra de poche accomplit un renversement de perspective. Jusqu'à son irruption, les images de la répression étaient massivement tournées du point de vue de la police, par des cameramen embarqués et protégés, en quelque sorte, *par la police* (début 2020, le publiciste Jacques Séguéla eut la gratitude de demander l'inverse, sur CNews : « plus que jamais, les médias doivent protéger la police »).

Un siècle durant, le spectateur va recevoir le pavé, chez Pathé Actualités, comme en 1968, comme en 1986, comme en 2005 (par les émeutes des quartiers parvinrent toutefois les premières images amateur, tournées côté rue, c'est ainsi que le cinéaste Ladj Ly, de Montfermeil, ville mitoyenne de Clichy-sous-Bois, fit ses premières armes, ses *Misérables* en étant à la fois le souvenir et la projection).

Avec le smartphone, le spectateur se met *aussi* à recevoir les tirs de LBD, et les coups de matraque, et les grenades lacrymogènes, et les insultes — et ce retournement bouleverse les perceptions : le

spectateur assiste enfin à la scène complète, et il peut ressentir *concrètement* les détonations et les mutilations produites par les armes classées armes de guerre dans le code même de Sécurité intérieure (parmi elles, l'explosive grenade GLI-F4, et les lanceurs de balles de défense). Ce qui survient dans la rue advient sur les écrans multipliés.

Le choc des récits peut sonner.

*
* *

Procès-verbal D44

Ministère de l'Intérieur
Inspection générale de la police nationale Paris

L'an deux mille dix-neuf
Le Vingt Mars à Seize heures

Objet: Exploitation conférence CRS

Nous, Nicolas A.,
Capitaine de police,

Étant au service

– sommes destinataire des échanges radio de la conférence DIR de la CRS 43 et de la conférence 60 Lutèce 92 pour la journée du 1^{er} décembre 2018, entre 18 h 15 et 19 h 30

– La conférence 60 Lutèce 92 est la conférence utilisée entre les commandants de compagnie et le groupement opérationnel CRS

– fichier C1R06761

– « À toutes les unités sur le plateau, il ne doit rester sur le plateau de l'Étoile que du personnel en tenue de MO [maintien de l'ordre], le reste, vous me le dégagez, je ne veux plus un seul civil habillé avec du jaune ou sans jaune, donc ON EST PAS LÀ POUR FAIRE UN ÉLEVAGE DE CANARIS, vous me les refoulez et vous les mettez au-delà des barrages »

*
* *

Cas d'école, à l'échelle d'un pays et d'une année, de cette *sousveillance* (à la monsieur Jourdain, il faut le reconnaître : on ne naît pas sousveillant, bien souvent on le devient naturellement, par la nécessité des circonstances) : le mouvement des Gilets jaunes et son accumulation de châtiments corporels. Vingt-cinq éborgnés, cinq mains arrachées, plus d'une centaine de tirs de LBD dans la tête, tous illégaux, et la disparition de Zyneb Redouane, mortellement touchée par un éclat de grenade lacrymogène, à Marseille, le 1^{er} décembre 2018. En quelques semaines, la profusion de témoignages vidéo va rendre totalement *visibles* (mais pas tout à fait *indéniables*,

on y reviendra) les brutalités policières¹. Quand Jérôme Rodrigues est en direct sur son *live* Facebook, place de la Bastille, le 26 janvier 2019, ce n'est pas seulement lui qui reçoit un projectile de LBD à l'œil droit, ce sont tous ses *amis* qui sont touchés, tous ces inconnus qui vont partager, *liker*, *disliker*, commenter, propager l'éborgnement avant même les télévisions : une armée de l'ombre qui rend soudain *publique* l'injustice.

Aux tirs tendus de lacrymogène, aux LBD qui explosent des vies, la foule (primo-manifestante, dans ses grandes largeurs ; ignorante de tout ceci jusqu'alors) va pouvoir comprendre ce qui se trame. De nouveau visée explicitement, comme elle ne l'était plus depuis la « professionnalisation² » du maintien de l'ordre, la foule se doit de répondre en miroir : visée, elle se fait visible, et

1. Il est question ici des violences filmables, parties émergées d'un iceberg de violence physique et symbolique fait également de brimades, de palpations, de coups portés à l'abri des caméras, dans les cars de police comme les commissariats, des gardes à vue hors du monde. Encore que certaines captations sonores ont démontré que la *sousveillance* pouvait gagner ces zones à l'écart, comme celle réalisée à l'Île-Saint-Denis, le 26 avril 2020, où l'on entend des policiers dire d'un homme qu'ils interpellent : « Un bicot comme

ça, ça nage pas [...] ha ha ha, ça coule, tu aurais dû lui accrocher un boulet au pied ».

2. En supplantant les militaires pour le contrôle des manifestations, les policiers vont peu à peu, tout au long du *xx^e* siècle, éviter les tirs tendus sur la foule. Avec l'apparition des armes dites « non létales », la foule va être de nouveau dans le viseur des policiers, faisant resurgir le débat sur la nécessité de faire usage de la force et sa proportionnalité (les deux fondamentaux du genre).

même hyper-visible, elle se montre, se *selfie*, elle se filme, comme à Minneapolis, puisque la police plaque un homme au sol, Darnella Frazier lève son téléphone au monde. Le cortège de gueules cassées sera, en France, le terrible prix du sang d'une répression terrible, qu'on pourrait résumer à grands traits par :

- sa militarisation, en droite ligne des pratiques à l'œuvre dans les quartiers depuis les années 1980 ;

- sa dé-professionnalisation, avec le recours massif à des unités non ou mal formées, non ou mal équipées, type BAC, CSI, troupes de commissariats propulsées soldats de la répression ;

- sa désinhibition devant l'usage d'armes dites non létales, artillerie faussement légère, peu tueuse, terriblement marquante¹ ;

- sa judiciarisation inégalée, avec un nombre exponentiel de gardes à vue, notamment dites préventives, véritables détournements de procédure à la *Minority Report* ;

- sa politisation assumée, avec un discours martial si net que les consignes n'avaient pas besoin de l'être : allocutions régulières de Macron, annonces coups de menton de Matignon, briefings hebdomadaires de Beauvau – l'ensemble

1. Cf. *Gazer, mutiler, soumettre* de Paul Rocher, Paris, La Fabrique, 2020.

signant la mainmise du politique sur sa police, comme si l'État cherchait à faire savoir que pour *diriger* le pays, il n'emploie (plus) que la force.

*
* *

« La contre-information n'est effective que lorsqu'elle devient un acte de résistance. »
Gilles Deleuze¹

*
* *

Peu à peu, un pan du pays découvre ce qu'un ban (lieu) éprouve depuis longtemps : la violence légale de la police (qui se discute) s'est en bonne partie effacée au profit de l'illégitime (qui se combat), au point de voir ses agents jouir de leur propre puissance, et de leur propre spectacle (« Voilà une classe qui se tient sage » lancé par un policier qui filme et interpelle simultanément à 151 lycéens de Mantes-la-Jolie, agenouillés et entravés, le 6 décembre 2018, comme une adresse à une partie de la jeunesse).

Documentées, attestées, les vidéos, même parcellaires, constituent dès lors un enjeu *narratif*

1. « Qu'est-ce que l'acte de création ? », conférence donnée dans

le cadre des mardi de la fondation Femis, Paris, 17 mai 1987.

considérable pour la police, pour les manifestants, comme pour ceux qui les rapportent (les vidéastes et photographes se muant au fil des mois en cibles des forces de l'ordre, au point que même la timorée organisation Reporters sans frontières s'en fera l'écho dans le secret du bureau d'Emmanuel Macron). La *camérisation* du monde est une « révolution », un « outil essentiel de transparence », un « changement radical » jusque dans les « méthodes de travail des rapporteurs de l'ONU¹ ». D'une certaine manière, l'unité d'action (les manifestations des Gilets jaunes), l'unité de temps (chaque acte, chaque samedi), et l'unité de lieu (place du Capitole à Toulouse, place Pey-Berland à Bordeaux, croisée des trams à Nantes, Champs-Élysées à Paris) vont faciliter le travail, essentiel, de recoupement. Car pour que le déluge de contre-information devienne deleuzien, *résistant* et efficace, il faut *organiser* la documentation, la rendre lisible, listée et sourcée, la data-visualiser².

La profusion des images fera leur poids.

Leur empilement, leur sens.

Leur globalité, leur valeur.

1. Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies, dans *Un pays qui se tient sage* (documentaire de l'auteur, septembre 2020).

2. Sur Facebook, ce sera *Le Mur Jaune*, tout un tas de groupes de sousveillance policière. Sur

le web, le site de Désarmons-les, Nantes Révoltée, La Mule du Pape à Montpellier, Lille Insurgée, tant d'autres. Ailleurs, les collectifs comme l'Assemblée des Blessés ou les Mutilés pour l'exemple. Sur Twitter, « Allô place Beauvau ».

Leur répétition, l'évidence d'une violence policière mécanique, répétée, systémique.

De quoi dire, et redire – de quoi faire campagne.

Avec l'épouvantable décès du livreur Cédric Chouviat¹, la conscience de la férocité des tenants de l'ordre public franchit un palier : elle se mue en preuve tangible. Cédric Chouviat, père de cinq enfants, blanc, salarié dans l'entreprise familiale, ancien agent de joueurs de foot, est malgré lui une victime expiatoire. Un corps auquel un pays peut s'identifier, contrôlé pour un défaut de conduite, plaqué au sol, la clé d'étranglement, les jambes qui convulsent (ses derniers mots, comme dans le Minnesota, « Je peux pas respirer, je peux pas respirer »). Mort parce que lui-même filmait son contrôle routier ; mort bien que des passants aient eu, eux aussi, ce désormais-réflexe de filmer l'ordre et de le faire suffisamment dans la longueur pour que chacun puisse ressentir la pression, l'asphyxie, les gestes fatals des policiers. Sitôt diffusées, leurs images vont contrecarrer la fable du « malaise cardiaque » vendue au départ par l'autorité et contraindre le ministre de l'Intérieur à partager l'« émotion nationale » — qu'en aurait-il été sans les .mov ?

1. Paris, le 3 janvier 2020.
Instruction judiciaire en cours.

*

* *

« Il faut bien avoir à l'esprit que, ces derniers mois, une minorité bruyante a mis en cause, parfois systématiquement, parfois gratuitement, les forces de l'ordre. »

Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, Sénat, 10 octobre 2019

*

* *

Le champ de bataille (des images, et des discours) a ceci de redoutable qu'il est relativement limpide. Sur les hauteurs, le pouvoir politique, qui nie et organise la négation (une police des polices lente, incapable, complice dans des proportions insoupçonnées du grand public¹), soutenu par la myopie des médias dominants. Le silence des seconds facilitant le mensonge des premiers², dans

1. Comme quand elle conclut, après un violent coup de matraque porté à la nuque d'une manifestante pacifique : « Le policier explique que votre vitesse de marche allait vous laisser derrière le nouveau barrage qu'il essayait d'établir, ce qui était dangereux ; pour vous repousser, il a donc fait le choix d'utiliser son bâton souple et, en raison

du port de votre sac à dos, a essayé de vous frapper à l'épaule pour vous faire partir mais vous a touchée à la tête », Rapport IGPN, 13 novembre 2019.

2. « Ne parlez pas de répression ou de violences policières, ces mots sont inacceptables dans un État de droit », Emmanuel Macron, Gréoux-les-Bains, 8 mars 2019.

un pas de danse impeccable, où communiqué vaut information ; parole officielle, démenti triomphant ; quand ministres et machine audiovisuelle s'adonnent *grosso modo* au tango des « éléments de langage », du « storytelling » et des « séquences » — tout en feignant de ne pas les emboîter.

Effet de sidération, univers et visions partagés d'un même monde, entre journalistes, Exécutif et exécuteurs, un esprit de corps opère sans qu'il y ait besoin de pressions, ni même de consignes. On baigne insidieusement dans l'accompagnement du pouvoir¹, quitte à invoquer des lois qui n'existent pas². Rapidement, le combat des images alternatives bute sur un point : « Qui a la plus grande force de frappe pour imposer ses images ? Le rouleau compresseur du gouvernement ou les tacticiens du retournement de l'asymétrie ? » (Alain Damasio³)

Rude en effet est la bataille : elle est d'usure et de stigmatisation (arrestation de vidéastes,

1. Le journaliste Frédéric Ploquin : « Le problème étant qu'effectivement sur le long terme... Ça fait tous 20, 30 ans qu'on fait ce métier... il y a des gens qu'on connaît très bien. Et donc, on aurait la tentation de devenir amis. Donc voilà, après, à chacun de gérer ses amitiés », France 5, 1^{er} avril 2016.

2. « Il y a des règles qui font qu'on n'a pas le droit de montrer à la télévision des violences physiques sur une personne », Bruce Toussaint, BFM TV, 9 décembre 2018.

3. Alain Damasio, écrivain, dans *Un pays qui se tient sage* (documentaire de l'auteur, septembre 2020).

effacement de cartes mémoire, téléphones matraqués, campagne anti-« journalistes militants », acharnement contre quelques sociologues, jugés ingrats et qui se verront perdre quelque poste dans quelque école de police, sans compter les trolls en escadrilles, 24 heures sur 24, qui harcèlent, diffament, piègent). Même les condamnations de la France par les instances européennes¹, pourtant peu suspectes de gauchisme, sont tournées en ridicule (« blessure narcissique de la France », avance Michel Forst, rapporteur des Nations unies²).

*

* *

« De retour à Beauvau, dès le lendemain, un samedi, “rien ne nous remonte dans de bonnes conditions”, soupire Christophe Castaner. “Le dimanche matin, on a l'info que des gamins sont

1. Le 14 février 2019, 438 eurodéputés s'alarment (par un vote visant la France, sans la citer) du « recours à des interventions violentes et disproportionnées par les autorités publiques lors de protestations et de manifestations pacifiques ». Le 26 février 2019, le Conseil de l'Europe demande à la France de « suspendre l'usage du LBD

dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre » afin de « mieux respecter les droits de l'Homme ». Le 6 mars 2019, l'ONU réclame une enquête sur « l'usage excessif de la force » lors de la répression des manifestations Gilets jaunes. 2. Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies, dans *Un pays qui se tient sage*, documentaire cité.

tombés à l'eau mais pas d'info sur les disparus. Puis, moi, je vois sur les réseaux la vidéo de l'intervention et je l'envoie sur la boucle du Cabinet en disant: "c'est quoi ce truc?" et ce n'est que dans la soirée qu'on nous a dit: "il y a un jeune qui a disparu". »

Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, à propos de la mort de Steve Maia Caniço, survenue à Nantes, lors de la Fête de la musique, le 21 juin 2019, après une charge de police¹.

*
* *

Historiquement, la police est présente sur Facebook depuis 2012, à la grande époque des apéros géants et sauvages, organisés via la plateforme. La même année, @PoliceNationale s'installe discrètement sur Twitter. En 2015, c'est le big-bang: la petite muette décide de «valoriser la marque Police nationale²». Le Service d'information et de communication de la police nationale (Sicop) se met à racoler à la sortie des écoles de journalisme, dont certains satellites vont jusqu'à exhorter Beauvau à «un rééquilibrage des points de vue [sur les réseaux sociaux] qui permettrait

1. *Le Kéké de la République* de Pauline Théveniaud et Jérémy Marot, Plon, février 2020.

2. Un ancien membre du Sicop, entretien avec l'auteur, 4 juin 2020, Paris.

d'éviter de sombrer dans une paranoïa anti-flics¹». On recrute des reporters-images sur LinkedIn, il faut porter la riposte, vaine tentative d'un retournement-du-retournement-de-l'asymétrie. Depuis début 2019, chaque matin, sous les mansardes du ministère, au 6^e étage du 9-15 de la rue des Saussaies, on s'affaire à dresser l'activité des comptes Twitter sous monitoring serré et la liste des vidéos virales. En haut lieu, dit-on, ça grince: «Nous sommes face à une armée invisible et non structurée, où tout le monde filme sur le vif en s'auto-proclamant journaliste ou documentariste². » En cas de *buzz*, la note atterrit sur le bureau du ministre (qui s'agace parfois: «Twitter, ce n'est pas la justice³», «la tyrannie des images volées [...] et jetées en pâture sur les réseaux sociaux⁴»).

À la préfecture de police, la stratégie est plus tranchante: on joue à Lallement, camp contre camp, on informe sur Twitter autant qu'on

1. Olivier Cimelière, directeur adjoint de ESJ Pro, organisme de formation continue associé à l'École supérieure de journalisme de Lille, «Le blog du communicant», 11 janvier 2020.

2. «Policiers: sur les réseaux sociaux, la guerre des images ne fait que commencer», Christophe Cornevin, *Le Figaro*, 27 janvier 2020.

3. Conférence de presse du ministre de l'Intérieur, Paris, 8 juin 2020.

4. Christophe Castaner, 26 juin 2020, dans un dernier discours désespéré, à l'École nationale de la police avant son limogeage quelques jours plus tard.

trolle, plus ou moins ouvertement¹. Le plan de contre-attaque a été arrêté fin 2019, après un an de Gilets jaunes. Images de journalistes *free lance* commentées, slogans détournés, sommations quasi annoncées, jusqu'au jour (5 mai 2020) où le *community manager* en fait un peu trop : sur une infographie, il affuble d'une francisque la casquette hors norme du préfet.

En embuscade, certains syndicats de police tirent à vue également et postent à gogo dans une surenchère qui masque mal leur perte d'influence (d'un côté, depuis 2016, ceux-ci sont débordés par la montée en puissance des « policiers en colère » plus ou moins non organisés, plus ou moins proches de l'extrême droite, et propulsés via Facebook ; de l'autre, la cogestion des carrières de leurs adhérents, avec l'autorité de tutelle, c'est fini depuis 2019). Sur la défensive, et sous le flot d'une critique des pratiques policières inégalées, les syndicats de tous

1. Ainsi, le 13 juin 2020, pendant la manifestation en hommage à Adama Traoré, la préfecture tweete : « Sales juifs » scandé par les manifestants. Le préfet de police signale ces propos antisémites à la justice. » Amalgame indigne, repris d'une vidéo postée par le journal d'extrême droite *Valeurs actuelles*. Ce n'était pas « les » mais « des » manifestants, voire un seul (non identifié) qui a/ont scandé cette

terrible insulte. Les milliers d'autres, nassés toute l'après-midi place de la République, avaient scandé « Pas de justice, pas de paix ». Autre exemple, parmi des dizaines de tweets de la préfecture : « Courage, abnégation et sang-froid des forces de l'ordre qui sont confrontées à l'ultraviolence de groupes hostiles infiltrés dans les manifestations », 12 janvier 2020.

corps (gardiens de la paix, officiers, commissaires) surréagissent et en viennent à demander l'impossible, le sacrifice de la plus grande des libertés : la liberté d'expression. Ils parviennent à faire déposer des projets de loi visant à interdire la diffusion d'images de policiers¹, exigent le retrait d'applications de *copwatching*, comme Urgence violences policières (lire le chapitre d'Amal Bentoussi dans le présent ouvrage), qualifiée de « dangereuse », et vont (un syndicat de commissaires) jusqu'à classer les lanceurs d'alerte jugés « anti-flics » en fonction de leur qualité d'« imposteur », « menteur », « harceleur », « usurpateur », ou « haineux² ». Ces prises de position, pour l'heure sans effet sur la loi, révèlent celle dans laquelle se trouvent les

1. Projets de loi de Jean-Pierre Grand, en décembre 2019, ou d'Éric Ciotti, du 26 mai 2020, calqués sur La Ley Organica De Seguridad Ciudadana espagnole qui interdit depuis 2015 « l'utilisation non autorisée d'images ou de données personnelles ou professionnelles des autorités ou des membres des forces et corps de sécurité ». En France, la circulaire du ministère de l'Intérieur fait loi : « La liberté d'information, qu'elle soit le fait de la presse ou d'un simple particulier, prime. Les policiers ne peuvent s'opposer à l'enregistrement de leur image lorsqu'ils effectuent une mission. Il est exclu d'interpeller pour cette raison la personne

effectuant l'enregistrement, de lui retirer son matériel ou de détruire l'enregistrement ou son support. » Seule exception : ne peuvent être filmés à visage découvert les fonctionnaires des services spécialisés de la Force d'intervention de la police nationale (FIPN) comme le Raid et les Groupes d'intervention de la police nationale (GIPN), et ceux de la lutte contre le terrorisme (DGSI, SAT, SDAT). 2. « Un syndicat français de policiers diffuse une liste de journalistes présentés comme des ennemis de la police nationale », Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, Conseil de l'Europe, 14 février 2020.

policiers : acculés. Ils voudraient pouvoir se soustraire *officiellement* à l'examen public et, au fond, entériner une anonymisation rampante, avec des agents qui opèrent de plus en plus encagoulées, dissimulent leur visage, camouflent leurs plaques minéralogiques, sans parler des numéros de matricule obligatoires (RIO) invisibles. Une volonté de renforcer leur impunité, qui signe rien d'autre que ça : un glissement autoritaire.

*
* *

« La France est une construction médiatico-policière. »

Graffiti, Grenoble, septembre 2019

*
* *

Dans l'armada de la riposte à la riposte, il faut compter enfin sur les meilleurs journalistes de préfecture (une tradition : au XIX^e siècle, on appelait les rapporteurs de récits criminels des « tourneurs » ou des « préfectoriers¹ »). Volant au

1. Guillaume Le Saulnier, « De policier à communicant dans la police nationale : les conditions sociales d'une conversion

improbable », *Communication & professionnalisation*, Université de Louvain, février 2019.

secours de leurs sources (c'est leur droit, et leur militantisme après tout), l'encre des PV d'audition à peine sèche, ces journalistes-police semblent ne pas vouloir saisir que le monde a changé, que la circulation de l'information ne passe plus *nécessairement* par leurs cercles, et qu'ils achèvent leur propre décrédibilisation. Dans un geste de désespoir, certains rubricards vont jusqu'à poster sur leurs comptes personnels, dès potron-minet, les exploits nocturnes de leurs honorables correspondants (telle saisie, telle arrestation, telle « belle affaire »), alignements pathétiques dignes des chiens écrasés de la presse locale d'antan.

Exception notable, avec quelques titres de la presse Web indépendante : lors du mouvement des Gilets jaunes, les rubriques type Checknews ou Décodeurs seront plus rapides à traiter des violences policières que leurs rédactions papier. Pour une bonne raison : ces services ont les yeux rivés sur les réseaux sociaux. Cruelle clairvoyance qui souligne la cécité des rédactions « nobles ». Et quand, *in fine*, le gouvernement infléchit un tantinet son discours, mais pas ses ordres, la télévision se sent enfin autorisée à cesser ses floutages de gueule. En janvier 2020, l'un des deux JT majeurs diffuse une vidéo de violences policières devant un haut responsable politique, en plateau. Mais à dire vrai, la télé ne montre rien ou trois fois rien : un croche-pied (d'un policier à une manifestante, qui se relève). Tour de passe-passe génial et grossier à

la fois, ce croche-patte euphémise la violence policière, tout en feignant de la montrer, pour mieux permettre au ministre de l'Intérieur de nuancer à son tour («C'est l'honneur de la police qui est en jeu, on ne fait pas de croche-pied à l'éthique, sauf à s'abaisser, à abaisser la police¹»). Consciente de la supercherie, la victime se tiendra à l'écart des micros. Reste que le croc-en-jambe revêt un avantage : tout le monde le *comprend*, tout le monde saisit, dans son caractère parfaitement mesquin et enfantin, sa charge symbolique. Celle d'une police qui prend la rue pour *sa* cour de récréation.

*
* *

« Je parle des hommes et des femmes qui vont travailler tous les matins en banlieue et qui se font massacrer pour nulle autre raison que leur couleur de peau, c'est un fait. Il y a des milliers de personnes qui ne se sentent pas en sécurité face à un flic, et j'en fais partie. »

Camélia Jordana, 23 mai 2020, France 2

*
* *

1. Christophe Castaner, présentation de ses vœux à la

police nationale, 13 janvier 2020.

Proche est le triomphe (temporaire, fragile et provisoire) «des médias faibles sur les médias forts¹», une victoire à la Pyrrhus, où les médias *mainstream* font payer au tarif élevé ceux par qui leur ridicule est arrivé ; une victoire de circonstance, pas tout à fait totale, mais résolument originale. L'industrie médiatique a de beaux restes et entend le faire savoir. Si la dénonciation des violences policières finit par entrer dans une phase inédite, rarement atteinte depuis au moins 1968, une poussée qui déborde les réseaux militants en gagnant des humoristes, des rappeurs, des sportifs, des écrivains², c'est à coups de *talk-shows* les plus anodins qu'elle se produit. Cette propagation de l'enjeu policier dans le spectacle est à la fois son sacre inattendu, et un possible piège (réponse dans x années). Elle est la confirmation, dans tous les cas, que la minorité bruyante dénoncée par Nuñez a résolument gagné des *followers*.

Voilà l'état des troupes aujourd'hui : la police apparaît prise de court, et à revers (la *sousveillance* contre la surveillance). Payant sa conversion au tout-répressif (les années Sarkozy, et la politique

1. André Gunthert, historien, «Quand les médias faibles deviennent les plus forts», *Médiapart*, 15 mai 2019.

2. Anne Sinclair, Omar Sy, Kilian M'Bappé, Joey Starr, La Rumeur, Virginie Despentes, Mathieu Kassovitz, etc.

du chiffre), la police n'apparaît plus que comme machine à confrontations, à violences et à films. D'un côté, son répertoire d'actions se durcit; de l'autre, la parole se libère tous azimuts, et une exigence de débat semble s'instaurer. Sans esquiver les travers — évidents — de la technologie (toutes ces caméras qui équipent nos smartphones sont autant de mouchards putatifs, possibles sentinelles de surveillance panoptique de tous sur tous, dont les retombées éthiques et morales sur nos libertés sont immenses¹), il s'agit de souligner ce qui se joue : le rétablissement d'un match égalitaire, sur le plan des opinions, où la transparence des pratiques policières, amène chacun à être plus... regardant.

À l'heure de la vidéosurveillance imposée partout, à l'heure du « crédit social » à la chinoise, et du « capitalisme de surveillance » à la GAFAM, de la « reconnaissance faciale » pour tous et des joies tristes à s'admirer dans son propre *Black mirror*, que la police n'ait plus le monopole du

récit est une réelle avancée. C'est le rêve en acte des appels à la *publicité* de ceux de 1789.

C'est cette perte de monopole qui rend l'institution si nerveuse, et si grossière dans son déni puéril. Cette concurrence soudaine autour du *narratif* qui entraîne le pire des questionnements pour elle : celui de la force légitime, dont elle se revendique. Dans sa toute-puissance, la police est atteinte.

1. Sans parler des images comme sources pour les investigations de police. Un enquêteur de l'IGPN : « Nous faisons des recherches sur Internet pour trouver des vidéos postées par des particuliers ; certains nous les remettent d'ailleurs spontanément. Leur exploitation est souvent longue,

car les vidéos ainsi récupérées sont rarement de très bonne qualité. Le travail va consister à mettre tous ces éléments en perspective et à donner une certaine cohérence au déroulement des faits », rapport annuel IGPN 2019, rendu public le 8 juin 2020.